

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL837

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

Substituer à l'alinéa 4 l'alinéa suivant :

« 2° Après la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article L. 1424-27 et à la fin du troisième alinéa des articles L. 1424-74 et L. 1424-81, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Le premier et le troisième vice-président sont de sexe différent de celui du président. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle